

MAIRIE DE CARCASSONNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 25 JUN 2026

N°012

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS			
OBJET : CARCASSONNE XIII - CADETS DE LA DÉFENSE - LOS SAMBADEROS			
Nombre de Conseillers en Exercice : 43	Nombre de Membres Présents : 39	Nombre de Membres Votants : 41	Date de la Convocation : 18 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin, à seize heures le Conseil Municipal de la Commune de CARCASSONNE, s'est réuni en session Ordinaire Salle René Nelli - 1er étage ancien Hôtel de Ville, sous la présidence de **Monsieur Christophe BARTHÈS Maire.**

Mme ARCIZET, M. GHISI, Mme DOUTRES, M. DUMONT, Mme FLAMANT, M. MARTINET, M. ROUMENOV, Mme ORTA, M. ESCRIVA,

Mme BERNARD, M. NAVARRO, Mme FERON, Mme CLERGUE, M. CASTEL, M. BRÉZET, Mme GUILHEM, Mme POSOCCO, Mme CASTRES, M. SARRAUTE, M. KOZLOWSKY, M. LECINA, M. MARTY, Mme CHAPUS, Mme ALBERIDO, Mme THOMAS, Mme KOWALCZYK, M. CROUZET, M. BELONDRADE, Mme BARDOU, Mme REGNIER, Mme BARTHE, M. MOURAD, M. ICHE, Mme RIVEL, M. CIAPPARA, Mme FORATO, Mme CONQUET, M. SOLER-ALCARAZ

EXCUSES : M. VAVDIN donne pouvoir à M. ROUMENOV, M. JORDAN donne pouvoir à M. GHISI conformément aux dispositions de l'article L2121.20 du Code General des Collectivités Territoriales.

ABSENTS : Mme DUTA, M. ROGERAT.

M. Florent GHISI est désigné comme Secrétaire de Séance

Monsieur Le Président expose :

Vu les articles L1611-4, L2541-12 et L2121-29 du Code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,
Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
Vu les demandes de subvention de plusieurs associations,
Vu les crédits inscrits au Budget Principal sur les lignes budgétaires 65 – 65748 – 311, 65-65748-321 et 65-65748-428.

Il est demandé au Conseil municipal d'attribuer une subvention aux associations suivantes :

- Subvention exceptionnelle de 10.000 € à l'association Carcassonne XIII à l'occasion de la finale du championnat de France à Paris ;
- Subvention action spécifique de 2.000 € à l'association des Cadets de la Défense à l'occasion d'un voyage mémoriel à Paris ;
- Subvention action spécifique de 2.800 € à l'association Los Sambaderos.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** à l'unanimité les propositions ci-dessus énoncées

Et ont les membre présents signés après lecture ainsi que Monsieur Le Président.

Pour extrait certifié conforme :

Le Maire,
Christophe BARTHÈS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211100698-20260625-32544-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/07/2026
Publication : 06/07/2026